

Renvoi aux comités de division et d'instruction publique de la demande des citoyens de la commune de Baron (Oise) de changer leur nom en Bar-sur-Nonette, lors de la séance du 6 messidor an II (24 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités de division et d'instruction publique de la demande des citoyens de la commune de Baron (Oise) de changer leur nom en Bar-sur-Nonette, lors de la séance du 6 messidor an II (24 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 137;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25152_t1_0137_0000_12

Fichier pdf généré le 30/03/2022

cipes, depuis le commencement de la révolution, elle demande en sa faveur une exception à la loi du 17 frimaire, et la levée des *scellés et sequestre* mis sur les propriétés de ce vertueux républicain. Elle envoie aussi un mémoire contenant ce qu'a fait *Rouvière* avant et depuis l'année 1789, jusqu'à ce moment.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de législation et à la commission chargée de la révision des lois contre les émigrés (1).

2

La société populaire de Réunion-sur-Seudre (2), département de la Charente-Inférieure, félicite la Convention nationale du décret solennel qui proscriit l'athéisme et proclame, au nom du peuple français, l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Réunion-sur-Seudre, 10 prair. II] (4).

« Représentants

L'existence de l'être suprême, l'immortalité de l'âme reconnue, sont les bases du pacte social : la représentation d'un peuple sage, autant qu'éclairé, devait en consacrer les principes par un décret; votre déclaration a été l'interprète du sentiment inné du souverain que vous représentés, les cœurs se sont dilatés, le fanatisme a mugé, mais la saine morale triomphe.

En effet, ou est donc le téméraire ou l'absurde, qui attribue au hasard du moment, l'harmonie soutenue de l'Univers, l'organisation admirable, et périodique du cœur humain? Qu'il paroisse ce champion de l'athéisme, et nous lui disons, lève tes yeux vers la voûte céleste, mesure tu son immensité? Pourquoi Sa chûte menaçante respecte t'elle ta tête ingrate?

Regarde à tes pieds qui foulent le glôbe que tu habite? Pourquoi le parcour tu; pour quoi semble-t-il fait? pour toi! Jette un coup d'œil réfléchi sur les moissons! as tu doublé ton existence? Pourquoi les enfants que tu chéris sont ils nés de toi? Pourquoi lorsque tu leur tends le bras, sont ils disposés à la piété filiale, à la fraternité, à la gratitude, à l'amitié, à l'amour? Dis nous pourquoi l'homme est homme? Par quel privilège tous les animaux; les végétaux; les minéraux, les éléments furent ils créés? sont ils reproduits ou d'accord pour ses jouissances! Dis nous pour quoi, livré à ton libre arbitre, distinguant le bien et le mal, tu es calme et content quand tu as fait un heureux, et pourquoi le remors te bourelle quand le crime te conduit à la peine qu'il merite? Dis nous pourquoi, dans les angoisses de l'humanité souffrante ton cœur te porte vers la divinité que tes lèvres desavouent?

Voilà donc l'arme de l'ateisme dont vouloit s'emparer une conspiration aussitôt punie que connuë.

Vous vous disiez amis du peuple; monstres! Vous esperiés étouffer dans nos cœurs le germe

(1) P.V., XL, 114.

(2) Et non Réunion-sur-Sendre; ci-dev^t La Tremblade.

(3) P.V., XL, 114. Mentionné par *Débats*, n° 644.

(4) C 309, pl. 1204, p. 1.

que la nature y féconde, ah! si quelqu'un de vos pareils, existés encore, L'anguissés dans les déchirements affreux de vôtre impuissance! admirés dans les tourments de votre malveillance démasquée l'énergie du peuple français: voyés le forcer la victoire! enchaîner à ses pieds l'hidre terrassé du despotisme coalisé! ecumés de rage à notre satisfaction de ce que les pères du peuple ont echapé au feu de leur assassin: fremissés de nous voir leur assurer le rempart formidable de nos corps; contemplés enfin dans les agonies de vôtre dernier désespoir, la raison rayonnante de gloire, la superstition confondue et meprisée, et les mains de 24 milions d'hommes libres, dirigées vers cet être Suprême que nous admettons, porter a son sejour celeste le serment solennel que nous renouvellons, de soutenir l'unité l'indivisibilité de la République ou de mourir! »

J. BARTEAUD, ROBICHON, SIMON aîné, POPIN, TOLLUIRE père, ROMEAU, BOMARD, B. LAFARGUE, CHERPANTIER, L'ARGE, NIVET, GIRAUD, VERGÉ, MECHIN, LANDREAU, SICARD, CANET, Pierre FAURE, BLIN, MARCHAND, BELLIVEAUX, TOLLUIRE, DUBOIS, CORNU fils aîné, TOLLUIRE fils aîné, J. CHASTAIGNIER, BAUDOUIN, NEBON, BAIGEAU, VERGÉ, GOND RAT, ROUSSEAU, J.-Th. MARCHANT, V^t. GARNIER aîné, P.-E. VOLLET, E. ROBERT, COURJARET, GAUDIN jeune, AMIOT [et 19 signatures illisibles].

3

Les commissaires nationaux du bureau de comptabilité, section n° premier, préviennent la Convention nationale qu'ils remettent aujourd'hui à son comité de l'examen des comptes, leur rapport sur l'appurement du compte de la recette générale des finances de la ci-devant généralité d'Auch, exercice 1784 du citoyen Taillepied, ancien receveur-général, compte jugé par la ci-devant chambre des comptes de Paris, le 21 février 1791 (vieux style).

Renvoyé au comité de l'examen des comptes (1).

4

Les citoyens de la commune de Baron, district de Senlis, département de l'Oise, prient la Convention nationale de les autoriser à changer le nom de Baron que porte leur commune en celui de *Bar-sur-Nonette*.

Renvoyé aux comités de division et d'instruction publique(2).

5

Le citoyen Beupuis, fourrier de la 5° compagnie du 5° bataillon des volontaires nationaux, division intermédiaire, en cantonnement à Péronne, département de la Somme, écrit à

(1) P.V., XL, 114.

(2) P.V., XL, 114. Mentionné par *Débats*, n° 644.